



COMMUNIQUÉ

Ni gardes rouges, ni vestales, les bibliothécaires vivent avec leur temps

L'ABF exerce son droit de réponse à l'article "Bibliothèques au chapitre identitaire", paru dans l'hebdomadaire *Marianne* n°1252, en date du 12 mars 2021, qui remettait en question l'éthique professionnelle des bibliothécaires. L'association ne se reconnaît pas dans ce portrait, qui fait également un procès d'intention à toute une profession.

Vivre en respectant le temps des institutions.

Les bibliothèques publiques ne vivent pas en apesanteur. Elles dépendent de collectivités. En cela, elles appliquent nécessairement le premier alinéa de la République : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. »

Vivre avec son temps en défendant une éthique du service public.

Vivre avec son temps suppose d'actualiser régulièrement les textes professionnels de référence. C'est ainsi que l'ABF a revu en 2020 Le code de déontologie des bibliothécaires, qui prescrit, entre autres, les choses suivantes :

« 1. Les publics. Le personnel des bibliothèques est d'abord au service des publics. L'accès à l'information et à la culture étant un droit fondamental, il s'engage dans ses fonctions à : (...)
- assurer le libre accès des publics à l'ensemble des ressources sans laisser ses propres opinions interférer, dans le respect des lois en vigueur ; (...)
- promouvoir auprès des publics une conception de la bibliothèque ouverte, tolérante, conviviale et laïque.

2. Les ressources, collections, services.

Le personnel des bibliothèques veille à ce que la pluralité des ressources favorise l'autonomie de chacun, en recherchant l'objectivité et l'impartialité, et en respectant la diversité des opinions.

Dans ce sens, il s'engage dans ses fonctions à :

- ne pratiquer aucune censure, garantir le pluralisme, l'esprit encyclopédique et l'actualité des ressources, collections et services ;*
- appliquer les dispositions législatives et réglementaires concernant les collections, ainsi que les décisions de la Justice, sans se substituer à celle-ci, notamment celles qui interdisent la promotion de toute discrimination et de toute violence ;*
- faire connaître et mettre en valeur les collections, les ressources, les services dans le respect de la neutralité du service public. »*



Vivre avec son temps en accueillant tous les publics.

Ce qui caractérise le métier de bibliothécaire n'est autre que la volonté d'accueillir toute personne, y compris quand elle est en situation d'exil forcé, de détresse sociale (SDF...), d'échec (illettrisme, illettronisme) ou de remise en question personnelle. Et pour cela, oui, il faut de l'empathie. Notre conception de l'humanisme passe d'abord par les femmes et les hommes que nous accueillons.

Vivre avec son temps en faisant vivre le débat.

Une association professionnelle a vocation à faire vivre le débat. De ce point de vue, votre journaliste s'est montrée partielle, en prenant un article parmi d'autres dans une revue qui cherche à porter à la connaissance de tous des points de vue différents.

Si l'autrice avait pris le temps de s'aviser de l'ensemble de la revue plutôt que de n'en extraire quelques citations, elle aurait pu constater qu'il ne s'agissait pas de textes exprimant un point de vue officiel de l'ABF.

Si elle avait poursuivi sa superficielle enquête, elle aurait pu tomber, par exemple, sur un article traitant de neutralité et laïcité, ou sur le compte rendu d'une journée d'étude ABF-BPI "Bibliothèques et valeurs de la République", ou encore sur cette rubrique Débat présentant deux points de vue pour et contre l'écriture inclusive.

Les commissions de l'ABF sont plurielles et diversifiées (éthique, jeunesse, réseaux de bibliothèques, accessibilités, formation...) ; elles reflètent l'intention d'accompagner les bibliothécaires dans leur travail et leurs réflexions dans des domaines aussi variés que les collections, les espaces et l'action culturelle par exemple.

La création de la commission Légothèque en 2012 a permis de combler un vide sur certains sujets et d'accompagner les évolutions sociétales en s'interrogeant sur les préjugés et stéréotypes de tout acabit, les questions de genre, le multiculturalisme et le racisme. La notion de « construction identitaire » n'est mentionnée dans l'article qu'au prix d'une falsification de l'expression "construction de soi" qui figure dans nos textes : la confusion consciemment distillée entre "identité" et "identitaire" se méprend sur l'objet de la commission Légothèque qui est d'être attentif à chacun·e afin de se construire, de construire son identité dans les meilleures conditions possibles. S'intéresser à la pluralité des individus afin d'accueillir au mieux tous les publics fait partie de la mission inclusive des bibliothèques.

Ni gardes rouges, ni vestales, les bibliothécaires ne desservent pas des sanctuaires. Laïcité, ouverture au monde et aux autres, responsabilité, autant de valeurs qui font des bibliothécaires des actrices et des acteurs de leur temps.